

La création de pôles régionaux de développement agropastoral en Mauritanie

Synthèse des principaux résultats et recommandations

❖ CONTEXTE

La Stratégie de Développement du Secteur Rural (SDSR) et la Stratégie Nationale de Sécurité Alimentaire (SNSA) en Mauritanie visent à améliorer la sécurité alimentaire et à faire du secteur rural l'un des moteurs de la croissance économique en vue d'assurer le bien-être des populations. Elles s'appuient sur la promotion de la modernisation de l'agriculture familiale et de l'entreprise agricole pour favoriser l'émergence d'un secteur agro-industriel structuré et compétitif.

Dans ce cadre, les pôles régionaux de développement agricole ont comme mission d'assurer la mise en œuvre et le suivi, au niveau régional, des stratégies de développement rural et les politiques agricoles de soutien à l'installation et à la modernisation des exploitations. Les pôles, dont le rôle est d'assurer les services techniques et de conseil auprès des acteurs des filières, seront un espace d'échange et de concertation sur les stratégies et politiques agricoles.

A tous les niveaux, la recherche de la productivité et de la compétitivité au sein des filières organisées devient un défi pour le secteur agricole qui doit désormais assurer une plus grande croissance dans les sous secteurs de l'agriculture et l'élevage.

La dimension développement local dans la nouvelle stratégie prend plus d'importance eu égard au constat, que seule la participation des collectivités et des communautés locales peut assurer un développement harmonieux.

L'objectif de cette étude est d'analyser l'opportunité de la création et la promotion de deux pôles de développement agricole et de compétitivité couvrant les entreprises agricoles, les coopératives et les filiales d'approvisionnement en fonction de la vocation des régions, en se basant sur les spécificités de chaque Wilaya et les wilayas dont la vocation est similaire, (irrigué, pluvial, oasien, maraîcher....). Les services de ces pôles accompagnent les acteurs dans leurs choix cultureaux,

dans la gestion de leurs achats d'intrants, dans leur récolte, et dans l'optimisation du prix de vente des produits.

La zone ciblée par la création du pôle régional de développement agricole couvre les wilayas du Hodh Charghi, du Hodh El Gharbi et de l'Assaba (Pôle 1) et du Brakna, du Gorgol, du Guidimakha et du Trarza (Pôle 2).

❖ PRINCIPAUX RESULTATS

L'importance des pôles de compétitivité et de développement n'est plus à démontrer. La politique des pôles est un instrument efficace pour permettre à des secteurs de l'économie d'une région de gagner en compétitivité. Pour ce faire, un certain nombre d'actions doivent être prises pour assister à un véritable avènement de pôles. Ces actions sont cohérentes avec les grandes lignes des politiques en vigueur pour le développement économique et social en général et avec les orientations en matière d'aménagement durable et équitable du territoire.

Les objectifs du CSLP IIII, de la SNSA, de la SDSR et leurs plans d'actions respectifs, font ressortir la nécessité de promouvoir les pôles de croissance et de compétitivité qui consistent à mettre en valeur les potentialités sectorielles et les ressources locales, en développant des

stratégies portées à la fois par l'Etat et les collectivités territoriales, et en faisant appel aussi au partenariat public-privé.

Dans ce cadre, les pôles régionaux de développement agricole ont comme mission d'assurer la mise en œuvre et le suivi, au niveau régional, des stratégies de développement rural et les politiques agricoles de soutien à l'installation et à la modernisation des exploitations. Les pôles, dont le rôle est d'assurer les services techniques et de conseil auprès des acteurs des filières, seront un espace d'échange et de concertation sur les stratégies et politiques agricoles.

Les wilayas concernées par le pôle 1, regorgent de potentialités inestimables pour l'agriculture, l'élevage et autres secteurs. Ces potentialités sont restées pendant longtemps peu exploitées et la mise en place de pôles pourrait favoriser leur promotion.

L'économie des wilayas ciblées par la création du deuxième pôle repose essentiellement sur les activités agro sylvo pastorales. L'agriculture représente la principale activité économique, suivie respectivement par l'élevage, l'exploitation forestière et la pêche continentale et maritime.

L'analyse SWOT de la création du pôle régional de développement agricole au niveau des wilayas ciblées révèle d'importants atouts et opportunités,

mais également des faiblesses et menaces non négligeables.

La présente étude a formulé un ensemble de propositions afin de simplifier et d'améliorer l'efficacité du dispositif de la mise en place des pôles régionaux de développement agricole. Ces propositions ont avant tout besoin d'une impulsion politique forte au plus haut niveau.

Une implication participative et intégrée de tous les acteurs, des services étatiques et des services non étatiques de la chaîne de valeur agropastorale aux niveaux national, régional, départemental et local est fortement recommandée pour la réussite de cette entreprise.

❖ CONCLUSIONS ET RECOMMANDATIONS

L'impact du pôle réside en effet dans la création d'activités intégrées innovantes et s'étend sur les autres secteurs, notamment les infrastructures, le bâtiment, le commerce et les services. Malgré les retombées positives attendues des pôles et des atouts dont ses zones d'intervention disposent, ils présentent, dans le même temps, des faiblesses et

des menaces qui risquent de compromettre ses impacts positifs si des mesures visant à contourner les contraintes ne sont prises en compte au préalable.

Les principales entraves au succès des pôles relèvent d'un ensemble de facteurs tels que l'insuffisance des ressources humaines compétentes, les difficultés d'accès au financement, la multiplication des litiges fonciers, l'absence et/ou la dégradation des infrastructures, enfin, le risque d'ingérence politique dans la gestion du pôle.

Les recommandations formulées sous forme d'échelle des priorités ci-dessous conduiront si elles sont appliquées à un profond changement de notre politique rurale, mais également, la prise de conscience par l'État et le secteur privé d'une réelle collaboration afin de mettre en place un environnement propice aux affaires.

Conformément aux priorités du CSLP III, de la SDSR et de la SNSA, les filières potentielles identifiées à travers les régions ciblées sont présentés suivant leur ordre de priorité:



| Filières possibles | Pôles | Importance du pôle |
|--------------------------------------|-------------|--------------------------------|
| Filière riziculture irriguée | Pôle 2 | Régionale |
| Filière élevage périurbain | Pôle 1 et 2 | Régionale |
| Filière Cuirs et Peaux | Pôle 1 | Nationale voire internationale |
| Filière agro-alimentaire | Pôle 1 et 2 | Nationale |
| Filière lait et Produits laitiers | Pôle 1 et 2 | Nationale |
| Filière viande | Pôle 1 et 2 | Nationale voire internationale |
| Filière céréales | Pôle 1 et 2 | Nationale |
| Filière fruits et légumes | Pôle 1 et 2 | Nationale |
| Filière blé, maïs et sorgho irrigués | Pôle 2 | Régionale |
| Filière Produits forestiers | Pôle 1 et 2 | Nationale |
| Filière gomme arabique | Pôle 1 et 2 | Nationale voire internationale |

Les priorités majeures du développement agricole et notamment du pôle de développement agricole, consiste à :

- Faciliter l'accès au financement
- Renforcer et améliorer la qualité des infrastructures
- Faciliter l'accès à la terre et gérer le risque foncier
- Faciliter l'acquisition de matériel et équipement
- Renforcer et améliorer de la qualité des ressources humaines

Les propositions émises dans ce rapport ne sauraient se substituer aux propositions du CSLP, des PRLP et autres plans d'action mais s'y complètent car ils revêtent une spécificité nécessaire à cette dynamique.

Les pôles constituent un levier de développement et une opportunité à saisir pour ces wilayas en parfaite harmonie avec les plans de développement régionaux et la vision de décentralisation effective pour que les

pôles atteignent leurs objectifs d'améliorer la sécurité alimentaire et de réduire la pauvreté rurale.

Alors que la SDSR et la SNSA s'assignent comme objectif le développement rural et la lutte contre la pauvreté et l'insécurité alimentaire, la création de pôles de développement agropastoral satisfait cette vision.

En effet, l'installation de pôles pilotes, au niveau des wilayas ciblées, contribuera à une meilleure exploitation des produits agricoles. Cette activité profitera certes au secteur primaire qui recèle des potentialités énormes et connaît déjà un essor considérable qui pourrait représenter un avantage comparatif certain pour les wilayas concernées. Ainsi, les activités connexes générées par l'opérationnalisation des pôles vont faire développer la zone grâce à un accroissement des revenus, une réduction du chômage et donc une réduction de la pauvreté.

